



Communes forestières

BULLETIN D'ADHESION

Commune de :

Autre collectivité (préciser) :

- **Coordonnées**

- Adresse :

- Tél :

- Fax :

- mail :

- numéro de SIRET (mention obligatoire) :

- **Titulaire**

Nom :

Prénom :

Fonction :

mail :

Tél. portable (facultatif) :

- **Suppléant**

Nom :

Prénom :

Fonction :

mail :

Tél. portable (facultatif) :

ADHERE à la Fédération nationale des Communes forestières et/ou à l'association départementale des Communes forestières * (barème au verso)

- **Date de délibération :**

- **S'abonne aux publications des Communes forestières (revue, newsletter)**

OUI

NON

Fait à _____, le _____

Cachet et signature

* Si votre département est représenté par une association de Communes forestières, votre adhésion vaut pour les 2 structures : Fédération nationale et association départementale des Communes forestières.

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la délibération

Fédération nationale des Communes forestières

13, rue du général Bertrand 75007 Paris - Tél. 01 45 67 47 98 - Fax. 01 45 67 25 99 - federation@communesforestieres.org

www.fncofor.fr

Modèle de délibération

République Française

Arrondissement de :

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Canton de :

Séance du :

Commune de :

L'an deux mille, le à heures

Membres en exercice :

Le conseil municipal de la Commune de

Membres présents :

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

prescrit par la loi

dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Date de la convocation :

Date de l'affichage :

Le représentant légal de
présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour
d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil de :

- décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- mandate celui-ci pour représenter la commune/la structure de
auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Fait et délibéré, le

Copie certifiée conforme

Le représentant légal